VILLENEUVE
SAINT-GEORGES
Service Urbanisme

Date de publication en ligne : 14 décembre 2022

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE DE PERMIS DE DEMOLIR

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PD 94078 22 00010** du - 1 DEC. 2022
Un permis de démolir a été délivré à

Domicilié (e) EPA ORSA
2 AVENUE JEAN JAURES
94600 CHOISY LE ROI

En vue de la réalisation : DEMOLITION

Sur un terrain sis 74 CHE DES PECHEURS
Cadastré AR86

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le - 1 DEC. 2022

Monsieur le Maire,

Le Maire,
Le Vice-Président, par délégation
Au développement du logement
et de l'urbanisme.
Karl CABILLIC

Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de démolir ayant fait l'objet de la décision municipale n° **PD 94078 22 00010** du - 1 DEC. 2022 a été affichée en Mairie du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,